



## Brésil: Un tribunal International somme le gouvernement d'arrêter son projet de barrage

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 03 novembre 2008

[Survival](#) 3 novembre 2008

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Pétrole, Gaz de schiste, Énergie](#)

Le Tribunal latino-américain de l'eau a décrété que le gouvernement brésilien devait stopper les projets de barrages sur l'un des affluents majeurs de l'Amazone, en raison de leur impact sur les [peuples indigènes](#).

Le gouvernement brésilien a accordé des licences pour la construction de plusieurs barrages hydroélectriques sur le fleuve Madeira dans l'Etat de Rondônia, à proximité de la frontière avec le Pérou et la Bolivie. Mais les organisations indigènes et écologistes contestent le fait que ces projets ne prennent pas en compte l'impact des barrages sur les Indiens contactés et isolés tels que les Katina, les Karipuna, les Oro Bom, les Cassupá, les Salamai, les Katawixi et les Uru-eu-Wau-Wau.

Le tribunal condamne le gouvernement brésilien pour avoir ignoré les droits des peuples indigènes et avoir enfreint la [Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail](#) (dont le Brésil est signataire) ainsi que sa propre Constitution. Il recommande d'arrêter la construction des barrages jusqu'à ce que des études soient menées avec la participation des Indiens des régions qui seront affectées. Il stipule également que les droits à la sécurité et à l'isolement des Indiens non contactés doivent être respectés.

Ivaneide Bandeira Cardozo, membre de l'organisation indigène Kanindé, a déclaré : « Le verdict du tribunal est très important pour nous, puisqu'il apparaît clairement que d'autres [institutions] sont également concernées et ont conscience que la vie des Indiens isolés est en danger. »

Le tribunal latino-américain de l'eau est une entité indépendante établie pour arbitrer les conflits environnementaux. Il juge et condamne moralement les graves dommages causés au réseau hydrographique d'Amérique latine.

La source originale de cet article est [Survival](#)

Copyright © [Global Research](#), [Survival](#), 2008

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)